

Tableau 1
Séances : la situation en Bosnie-Herzégovine

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8810 29 juin 2021			Bosnie-Herzégovine	Responsable de la Division de l'Europe et de l'Asie centrale au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées ^a	
S/PV.8823 22 juillet 2021		Projet de résolution déposé par la Chine et la Fédération de Russie (S/2021/667)			10 membres du Conseil ^b	2-0-13 ^c
S/PV.8896 3 novembre 2021		Projet de résolution déposé par la France (S/2021/913)	Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie	Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées ^d	Résolution 2604 (2021) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII)

^a La Bosnie-Herzégovine était représentée par sa ministre des affaires étrangères.

^b Chine, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Irlande, Mexique, Norvège, Royaume-Uni et Viet Nam.

^c *Pour* : Chine, Fédération de Russie ; *contre* : néant ; *abstentions* : Estonie, États-Unis, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam.

^d Le Chef de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro et Turquie.

Tableau 2
Visioconférence : la situation en Bosnie-Herzégovine

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
4 mai 2021	S/2021/436	Lettre datée du 6 mai 2021, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité	

B. Résolutions [1160 \(1998\)](#), [1199 \(1998\)](#), [1203 \(1998\)](#), [1239 \(1999\)](#) et [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité

En 2021, le Conseil de sécurité s'est réuni une fois (séance d'information) au sujet de ses résolutions

[1160 \(1998\)](#), [1199 \(1998\)](#), [1203 \(1998\)](#), [1239 \(1999\)](#) et [1244 \(1999\)](#)⁶⁴⁶. On trouvera dans le tableau 1 ci-après de plus amples informations sur la séance, notamment sur les participants et les orateurs. Les membres du

⁶⁴⁶ Pour en savoir plus sur les types de réunions, voir la section II de la deuxième partie.

Conseil ont également tenu une visioconférence au sujet de la question à l'examen⁶⁴⁷. On trouvera dans le tableau 2 ci-après de plus amples informations sur la visioconférence. Aucune décision n'a été adoptée au sujet de la question à l'examen pendant la période considérée.

En 2021, les membres du Conseil ont entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) concernant les rapports du Secrétaire général présentés en application de la résolution 1244 (1999)⁶⁴⁸. Conformément à la pratique établie, le représentant de la Serbie et la représentante du Kosovo ont également fait des déclarations au cours de la séance et de la visioconférence publique.

Le 13 avril, lors de la visioconférence publique⁶⁴⁹, le Représentant spécial a déclaré que, malgré les défis systémiques liés à la pandémie de COVID-19, des élections législatives anticipées avaient été préparées et organisées avec succès dans tout le Kosovo le 14 février 2021. Les turbulences politiques qui avaient prévalu l'année précédente avaient rendu les résultats du scrutin d'autant plus significatifs pour la population. Le Représentant spécial a indiqué que le taux de participation aux élections législatives avait été élevé et que le parti vainqueur, le Mouvement pour l'autodétermination, avait obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés. Un examen des données démographiques du vote avait révélé un fort désir de changement au sein de la société du Kosovo et dans la prise en compte par le Gouvernement des espoirs et des besoins réels des électeurs ainsi que d'un plus grand respect de l'égalité des chances, du principe de responsabilité et de l'état de droit. Le Représentant spécial a indiqué que le nouveau Premier Ministre du Kosovo avait assuré qu'il comprenait l'importance stratégique de faire avancer le dialogue avec Belgrade et que le Président de la Serbie avait souligné l'importance du dialogue pour la paix et la stabilité et réitéré son souhait que ce dialogue soit renforcé. Le Représentant spécial a également noté que la nouvelle Présidente du Kosovo était la deuxième femme à occuper ce poste et que le leadership des femmes avait continué d'augmenter suite aux élections. En ce qui concerne les aspirations de Pristina et de

Belgrade à progresser sur la voie européenne, il a invité les dirigeants à être attentifs à l'impact de leurs déclarations publiques, notant que les gains sur le plan de la confiance publique dans ce processus étaient aussi fragiles qu'essentiels et qu'un nouveau gouvernement étant installé à Pristina, on s'attendait à ce que les sujets difficiles soient traités avec sérieux et diligence. Il a informé le Conseil de l'action menée par la MINUK dans de multiples secteurs et domaines d'activité, conformément à son mandat. Il s'agissait notamment de programmes et de projets visant à renforcer la position des femmes et des jeunes dans la politique et la société, à promouvoir l'innovation et à catalyser l'activisme civique ainsi qu'à développer l'éducation multilingue. Le Représentant spécial a également informé le Conseil des entretiens que la Mission menait régulièrement avec les autorités du Kosovo et les organisations de la société civile sur le suivi, la protection et la promotion des droits de l'homme. Il a également exhorté les autorités à faire des progrès dans leurs efforts visant à faire la lumière sur le sort des personnes disparues en collaborant avec le Groupe de travail sur les personnes portées disparues, composé de représentants de Pristina et de Belgrade. Affirmant que le nouveau Gouvernement avait une occasion importante de transformer les discours publics, il a déclaré que les électeurs du Kosovo s'étaient prononcés en faveur de la rupture avec le passé et a dit espérer que les membres du Conseil exprimeraient également leur appui sans équivoque à un avenir plus pacifique et plus prospère au Kosovo et dans la région.

Dans leurs déclarations, plusieurs membres du Conseil⁶⁵⁰ se sont félicités des élections législatives de février et de l'élection de la nouvelle Présidente du Kosovo. Certaines délégations⁶⁵¹ ont également salué la participation accrue des femmes aux élections et leur plus grande représentation au sein du nouveau Gouvernement, quelques membres⁶⁵² rappelant l'importance d'une participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de prise de décisions. La plupart des membres du Conseil ont demandé que Belgrade et Pristina continuent de dialoguer pour surmonter leurs divergences en vue de normaliser leurs relations et de favoriser la stabilité

⁶⁴⁷ Voir [S/2021/1084](#). Voir aussi [A/76/2](#), partie II, chap. 6.B. Pour en savoir plus sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la section I de la deuxième partie du présent supplément et du *Supplément 2020*.

⁶⁴⁸ [S/2021/332](#) et [S/2021/861](#).

⁶⁴⁹ Voir [S/2021/370](#).

⁶⁵⁰ Estonie, France, Kenya, Norvège, Tunisie, Royaume-Uni et États-Unis.

⁶⁵¹ Irlande, Kenya, Norvège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni et États-Unis.

⁶⁵² Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Saint-Vincent-et-les Grenadines et États-Unis.

dans la région⁶⁵³ et ont salué le rôle de facilitation joué par l'Union européenne à cet égard⁶⁵⁴.

En ce qui concerne le rôle de la MINUK, la plupart des orateurs se sont félicités de l'action menée par la Mission dans la mise en œuvre de son mandat de promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits humains dans la région, plusieurs délégations⁶⁵⁵ saluant en particulier ses initiatives visant à relever les difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19, à aider les populations vulnérables et à promouvoir la participation des femmes et des jeunes au processus de paix. Plus précisément, le représentant de la Fédération de Russie a soutenu que, les activités de la MINUK restant très sollicitées, les capacités budgétaires et les effectifs de la Mission devaient être maintenus à leur niveau actuel. Il a ajouté qu'il convenait de maintenir la fréquence des séances publiques d'information du Conseil sur le Kosovo au niveau convenu⁶⁵⁶. Le représentant des États-Unis, en revanche, a réaffirmé que la Mission avait depuis longtemps rempli son objectif initial et a demandé aux autres membres du Conseil de procéder au retrait de la MINUK et de déterminer quel rôle plus pertinent l'ONU pouvait jouer pour aider le Kosovo à concrétiser tout son potentiel⁶⁵⁷. Tout en se félicitant des activités menées par la MINUK, les représentants de l'Estonie et du Royaume-Uni se sont également dits favorables à un examen stratégique de la Mission.

Au cours de la visioconférence, certaines délégations⁶⁵⁸ ont regretté la situation qui s'était produite avant la réunion du fait de l'arrière-plan choisi par la représentante du Kosovo et qui avait retardé le début de la visioconférence publique.

Lors d'une séance tenue le 15 octobre⁶⁵⁹, le Conseil a entendu le deuxième exposé régulier de l'année présenté par le Représentant spécial sur les faits nouveaux et le dernier rapport du Secrétaire général⁶⁶⁰. Le Représentant spécial a centré son exposé

sur les événements survenus dans le nord du Kosovo à la fin du mois de septembre 2021, lesquels avaient entraîné une escalade des tensions dans la région et le long de la frontière entre le Kosovo et la Serbie⁶⁶¹. Il a indiqué que, grâce aux bons offices du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, avec l'appui de la diplomatie américaine, un accord avait été conclu pour désamorcer la situation. Cet accord prévoyait le retrait des unités spéciales de la police du Kosovo du nord et le renforcement de la présence de la Force internationale de sécurité au Kosovo pour créer un environnement sûr et sécurisé. Le Représentant spécial a néanmoins noté que ces événements étaient très préoccupants et devraient être un signal d'alarme pour tous les membres du Conseil. En ce qui concerne les relations Belgrade-Pristina, il a affirmé que le dialogue pouvait être le mécanisme utilisé pour éviter les dangers qui étaient moins souvent visibles mais qui étaient tout aussi réels qu'ils l'avaient été au cours des 20 années précédentes et a noté que, malgré des divergences sur d'autres sujets, les représentants des puissances internationales représentées au Conseil partageaient clairement l'opinion qu'il n'y avait pas d'autre solution raisonnable que celle d'un engagement soutenu dans le dialogue. Il a ajouté que si la grande majorité des membres des différentes communautés, y compris les femmes et les jeunes, ne se sentaient pas impliqués dans les processus de discussion et de négociation politiques, tous les efforts pour faire évoluer les relations et résoudre les tensions à long terme étaient destinés à rester vains. Alors que le Kosovo s'apprêtait à vivre une nouvelle élection locale deux jours plus tard, les niveaux central et municipal devaient s'attacher à répondre aux attentes élevées de la population en matière de changement. À cet égard, le Représentant spécial a exhorté les autorités à s'attacher à reconstruire les liens de confiance entre toutes les communautés du Kosovo et les dirigeants politiques. Par ailleurs, il a rendu compte du travail accompli par la MINUK dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 ainsi que des activités que la Mission avait menées pour promouvoir et appuyer le renforcement de la confiance entre les communautés ainsi que les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Il a ajouté que la Mission avait contribué à illustrer l'approche centrée sur l'être humain et la mobilisation à l'échelon de la société que le Secrétaire général avait articulées dans son

⁶⁵³ Chine, Estonie, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni et Viet Nam.

⁶⁵⁴ Chine, Estonie, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni et États-Unis.

⁶⁵⁵ Estonie, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni et Viet Nam.

⁶⁵⁶ Voir [S/2019/120](#).

⁶⁵⁷ Voir [S/2021/370](#).

⁶⁵⁸ Chine et Fédération de Russie. Pour de plus amples informations sur les débats y relatifs, voir la section VIII de la deuxième partie.

⁶⁵⁹ Voir [S/PV.8880](#).

⁶⁶⁰ [S/2021/861](#).

⁶⁶¹ Voir [S/PV.8880](#).

programme de réforme et dans son rapport intitulé « Notre Programme commun »⁶⁶².

À la suite de l'exposé du Représentant spécial et des déclarations du Ministre des affaires étrangères de la Serbie et de la représentante du Kosovo, les membres du Conseil ont examiné les faits nouveaux tels qu'ils avaient été rapportés⁶⁶³. Plusieurs délégations⁶⁶⁴ se sont dites préoccupées par l'intensification de la violence observée dans le nord du Kosovo au cours des semaines précédentes et beaucoup⁶⁶⁵ ont pris note de l'arrangement provisoire du 30 septembre visant à régler le différend. À cet égard, la plupart des membres du Conseil⁶⁶⁶ ont souligné que le dialogue était le seul moyen de régler les questions en suspens et de normaliser les relations entre Belgrade et Pristina et ont encouragé les parties à faire fond sur les engagements pris peu de temps auparavant, à faire avancer le dialogue facilité par l'Union européenne et à mettre en œuvre les accords déjà signés. Tout en prenant note des réunions organisées en juin et juillet 2021 entre la Serbie et les autorités de Pristina sous les auspices de l'Union européenne, certains représentants⁶⁶⁷ ont regretté qu'aucun progrès sérieux n'ait été réalisé.

La plupart des délégations ont réaffirmé leur soutien à l'action menée par la MINUK, se félicitant en particulier du rôle humanitaire de la Mission à l'appui des mesures prises par le Kosovo pour faire face à la COVID-19, notamment l'assistance que la Mission apportait aux plus vulnérables. Certains membres du

Conseil avaient toutefois des opinions divergentes sur le rôle de la Mission. Le représentant des États-Unis a souligné que la Mission n'avait pas joué un rôle essentiel dans l'apaisement des tensions observées peu de temps auparavant entre le Kosovo et la Serbie. Il a affirmé que le soutien temporaire fourni par la Force internationale de sécurité au Kosovo de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord avait montré que d'autres organisations pouvaient jouer ce rôle avec plus d'efficacité. Il a réaffirmé que la MINUK avait rempli sa mission et devait progresser vers sa fermeture, invitant instamment le Conseil à réorienter ses ressources là où elles étaient les plus nécessaires. La représentante du Royaume-Uni s'est dite favorable à un examen du rôle et des responsabilités de la MINUK, qui aiderait la Mission à mener ses activités plus efficacement et à mieux relever les défis contemporains. La représentante de la Norvège a déclaré que, bien que la Mission ait su s'adapter aux nouveaux défis, dont la pandémie de COVID-19, sa délégation serait favorable à la recherche d'éventuelles améliorations en termes d'efficacité. Le représentant de la Fédération de Russie a toutefois fait valoir que les activités de la MINUK demeuraient indispensables et s'est dit favorable au maintien, au niveau convenu, des capacités budgétaires et des effectifs de la Mission ainsi que de la fréquence et du format des séances publiques d'information du Conseil sur la question du Kosovo. Il a également exprimé l'espoir que le prochain rapport du Secrétaire général reflète toutes les difficultés que rencontrait la Mission.

Après les déclarations des membres du Conseil, le représentant de la Serbie et la représentante du Kosovo ont pris la parole à deux reprises afin de faire de nouvelles déclarations⁶⁶⁸.

⁶⁶² [A/75/982](#).

⁶⁶³ Voir [S/PV.8880](#).

⁶⁶⁴ Niger, Inde, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Fédération de Russie, Chine, Viet Nam, Mexique et Tunisie.

⁶⁶⁵ France, Royaume-Uni, Irlande, Estonie, États-Unis, Viet Nam, Mexique et Tunisie.

⁶⁶⁶ France, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Estonie, États-Unis, Chine, Viet Nam, Norvège, Mexique et Kenya.

⁶⁶⁷ Inde, Chine, Viet Nam et Mexique.

⁶⁶⁸ Pour en savoir plus sur les cas où les orateurs prennent la parole plus d'une fois, voir la section VIII de la deuxième partie.

Tableau 1

Séance : résolutions [1160 \(1998\)](#), [1199 \(1998\)](#), [1203 \(1998\)](#), [1239 \(1999\)](#) et [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8880 15 octobre 2021	Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2021/861)		Serbie	Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la MINUK, Vjosa Osmani-Sadriu	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées ^a	

^a Le Représentant spécial a participé à la séance par visioconférence. La Serbie était représentée par son ministre des affaires étrangères.

Tableau 2

Visioconférence : résolutions [1160 \(1998\)](#), [1199 \(1998\)](#), [1203 \(1998\)](#), [1239 \(1999\)](#) et [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité

<i>Visioconférence tenue le</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision, vote (pour-contre-abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite</i>
13 avril 2021	S/2021/370	Lettre datée du 15 avril 2021, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité	

18. Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

Durant la période considérée, les membres du Conseil de sécurité ont tenu une visioconférence publique au titre de la question intitulée « Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264) »⁶⁶⁹. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur la visioconférence.

Lors de la visioconférence tenue le 11 février⁶⁷⁰, les membres du Conseil ont entendu des exposés de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de la Représentante spéciale de la Présidente en exercice de l'Organisation

pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine et de l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.

La Secrétaire générale adjointe a rappelé les conclusions que les dirigeants de la France, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine avaient approuvées à Paris et qui avaient défini une série de mesures visant à stabiliser la situation sur le terrain, notamment l'adoption de mesures de confiance et l'instauration d'un cessez-le-feu durable. Elle a également rappelé que les dirigeants avaient convenu d'appuyer les efforts, tant au sein du format Normandie que du Groupe de contact trilatéral, visant à progresser dans la mise en œuvre des dispositions politiques et de sécurité essentielles des accords de Minsk. À cet égard, elle a noté que le Groupe de contact trilatéral avait convenu d'un cessez-le-feu illimité, entré en vigueur le 27 juillet 2020.

⁶⁶⁹ Voir [A/76/2](#), partie II, chap. 39. Pour en savoir plus sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la section I de la deuxième partie du présent supplément et du *Supplément 2020*.

⁶⁷⁰ Voir [S/2021/159](#).